

Profil F

Vous correspondez au **profil F** si vous répondez aux critères décrits dans le profil A ou le profil B (voir la description de ces profils à la page 4) et préférez attendre d'avoir acquis les deux années d'expérience ouvrant droit à l'agrément. Dans ces conditions, vous pouvez faire maintenant une demande d'adhésion à l'OTTIAQ comme candidat à l'agrément.

1. CATÉGORIE CANDIDAT À L'AGRÉMENT

Le candidat à l'agrément est un traducteur, un terminologue ou un interprète qui a obtenu un diplôme accepté par l'OTTIAQ mais qui, plutôt que de s'inscrire au programme de mentorat, veut attendre d'avoir deux années d'expérience de travail avant de faire une demande d'agrément. Il peut faire partie de cette catégorie pendant un maximum de trois ans après l'obtention de son diplôme. Comme candidat à l'agrément, il bénéficie de certains avantages et privilèges.

2. AVANTAGES ET PRIVILÈGES

- Inscription dans le répertoire des membres de l'OTTIAQ à la section « Candidats à l'agrément ».
- Réception des envois périodiques de l'OTTIAQ;
- Abonnement à la revue *Circuit*.
- Accès à la formation continue à tarif préférentiel.
- Participation au congrès annuel de l'OTTIAQ à tarif préférentiel.
- Accès aux données sur les tarifs et honoraires des professions langagières.
- Accès aux offres d'emploi exclusives diffusées par l'OTTIAQ.
- Accès à la section réservée aux membres sur le site Web de l'OTTIAQ.
- Consultation des dernières nouvelles diffusées dans *L'antenne* et le bulletin d'information électronique de l'OTTIAQ.

Toutefois, le candidat à l'agrément ne peut ni utiliser le titre de traducteur agréé ni s'afficher comme membre (p. ex. en utilisant un sceau ou le logo de l'Ordre). Il n'est pas soumis à la réglementation professionnelle de l'Ordre et il n'a ni les droits, ni les obligations, ni les privilèges rattachés au titre de traducteur agréé.

3. DROITS RELATIFS À L'OUVERTURE DE DOSSIER

Les droits relatifs à l'ouverture de dossier sont de **46,01 \$** [40,00 \$ + 2,80 \$ (TPS) + 3,21 \$ (TVQ)], sauf pour les étudiants inscrits à l'OTTIAQ, qui ont déjà payé ces frais lors de leur inscription.

Des droits annuels seront exigés après l'acceptation de la demande.

4. DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE D'ADHÉSION

Certains documents doivent accompagner votre formulaire d'adhésion. Voir dans le tableau 1 les documents à fournir.

TABLEAU 1 – Documents à joindre à la demande d'adhésion à l'OTTIAQ

Curriculum vitæ	X
Photocopie du (des) diplôme(s) universitaire(s)	X
Photocopie du (des) relevé(s) de notes universitaires	X
Descriptif des cours suivis à l'université ¹	X
Évaluation comparative du Bureau des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, s'il y a lieu ²	X

1. Le descriptif des cours suivis à l'université est une courte description des cours que l'on trouve généralement sur le site Web de l'université ou dans les documents administratifs du registrariat. Le plan de cours complet n'est pas exigé. Si votre diplôme apparaît sur la *Liste des diplômes acceptés par l'OTTIAQ* (annexe 1), vous n'êtes pas tenu de joindre le descriptif des cours suivis à l'université.
2. L'évaluation comparative du MRCI est requise dans certains cas lorsqu'un candidat a fait ses études universitaires à l'extérieur du Québec. Avant d'en faire la demande, communiquez avec la coordonnatrice à l'agrément au (514) 845-4411, poste 23, ou au 1 800 265-4815, poste 23.

5. PROCÉDURE D'ADHÉSION À LA CATÉGORIE CANDIDAT À L'AGRÈMENT

- a. Remplissez le formulaire *Demande d'adhésion à l'OTTIAQ – Profil F* et faites-le parvenir à la coordonnatrice à l'agrément de l'OTTIAQ, accompagné des documents exigés.
- b. L'OTTIAQ étudiera votre demande. Si tout est conforme aux exigences, nous vous informerons que votre demande a été acceptée et nous vous enverrons un avis de paiement des droits annuels.
- c. Lorsque l'OTTIAQ aura reçu le paiement des droits annuels, votre nom sera ajouté au répertoire et vous bénéficierez des avantages reliés à votre catégorie.

Dès que vous aurez acquis une expérience de travail équivalente à deux années, vous pourrez présenter une demande d'agrément à l'OTTIAQ. Pour connaître la procédure à suivre, consultez le profil C.